

Compte rendu du conseil municipal du 28 janvier 2019

Demande DETR 2019

Le projet d'aménagement du village d'Azanières a fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2019. Le montant estimatif des travaux éligibles s'établit à 317 935 € ht

En complément ce projet devrait pouvoir prétendre à une subvention de 76 000 € de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les réseaux eau et assainissement seront pris en charge par la communauté d'agglomération qui a la compétence depuis le 1^{er} janvier dernier.

Autres projets à l'étude

Route de Nolhac : projet présenté mais à finaliser par la commission.

Village de Rachat : projet à définir par la commission mise en place

Cimetière : poursuite de la procédure relative aux abandons de sépultures et du projet de caveau

Règlement de la salle des fêtes

Suite aux travaux de la commission, Françoise Barlet a présenté un nouveau règlement qui a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Régularisation cadastrale au village de Rachat

Acquisitions et échanges de terrains entre des propriétaires et la commune.

Dossiers divers

Renouvellement de la convention assistance retraite du centre de gestion

Un point a été fait sur les ventes et les réservations du lotissement à ce jour

Projet d'acquisition de barnums et d'une tondeuse

Règlement de circulation dans la traversée du bourg : la commission cadre de vie aura prochainement une réflexion sur ce sujet.

La dénomination des locaux de l'ancienne bibliothèque est désormais « la salle des associations » Elle est susceptible d'accueillir toutes les associations dont le siège social est sis à la mairie de Blanzac pour leurs réunions.